

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

30 janvier 2025

PLFSS POUR 2025 - (N° 622)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 653

présenté par  
M. Bazin

-----

**ARTICLE 16 BIS A**

I. – À la première phrase de l’alinéa 11, substituer au mot :

« précités »

les mots :

« d’assurance maladie complémentaire ».

II. – En conséquence, la seconde phrase du même alinéa, substituer aux mots :

« toute garantie »

les mots :

« toutes les garanties ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Rédactionnel.

Cet amendement reprend une modification élaborée par la commission mixte paritaire (CMP).